

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

---

**RAPPORT**

**DU CONSEIL DU COMMERCE  
ET DU DÉVELOPPEMENT**

---

**Volume I**  
**(Deuxième partie de la trente-troisième session  
et quinzième session extraordinaire)**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION  
SUPPLÉMENT N° 15 (A/42/15)**



**NATIONS UNIES**

New York, 1988

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

### Cote des documents

Les documents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et ceux du Conseil du commerce et du développement et de ses principaux organes subsidiaires sont identifiés comme suit :

Première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	E/CONF.46/-
Sessions ultérieures de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	TD/-
Conseil du commerce et du développement .....	TD/B/-
Commission des produits de base .....	TD/B/C.1/-
Commission des articles manufacturés .....	TD/B/C.2/-
Commission des invisibles et du financement lié au commerce ..	TD/B/C.3/-
Commission des transports maritimes .....	TD/B/C.4/-
Comité spécial des préférences .....	TD/B/C.5/-
Commission du transfert de technologie .....	TD/B/C.6/-
Commission de la coopération économique entre pays en développement .....	TD/B/C.7/-
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme .....	TD/B/WP/-
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives .....	TD/B/RBP/-
Série de documents d'information du Conseil .....	TD/B/INF./-
Série de documents du Conseil émanant d'organisations non gouvernementales .....	TD/B/NGO/-

Les trois volumes des Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, sont les suivants : vol. I, Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), contenant notamment les résolutions et décisions de la Conférence; vol. II, Résumés des déclarations faites par les chefs de délégation et comptes rendus analytiques des séances plénières (numéro de vente : F.83.II.D.7); vol. III, Documentation de base (numéro de vente : F.83.II.D.8).

Les cotes des résolutions et des décisions des sessions de la Conférence se composent d'un nombre en chiffres arabes, suivi de "(II)", "(III)", "(IV)", "(V)" ou "(VI)", selon le cas; par exemple : 1 (II), 36 (III), 85 (IV), 101 (V), 136 (VI), etc.

Les cotes des résolutions et des décisions du Conseil se composent d'un nombre en chiffres arabes, qui est le numéro d'ordre de la résolution ou de la décision, suivi entre parenthèses d'un nombre en chiffres romains indiquant à quelle session la disposition a été prise.

## Annexes

Les documents choisis pour figurer parmi les documents imprimés d'une session du Conseil paraissent en tant qu'annexes aux Documents officiels du Conseil, sous la forme de fascicules brochés correspondant aux divers points de l'ordre du jour.

### Suppléments

Les Documents officiels du Conseil comprennent les suppléments numérotés ci-après :

<u>Supplément No</u>	<u>Trente-deuxième session (première partie)</u>	<u>Cote</u>
1	Rapport du Conseil, première partie : décisions )	) TD/B/1118
1A	Rapport du Conseil : actes )	
2	Rapport du Comité spécial des préférences sur sa quatorzième session	TD/B/1105
3	Rapport de la Commission des articles manufacturés sur sa onzième session	TD/B/1106
4	Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa douzième session	TD/B/1119
5	Rapport de la Commission du transfert de technologie sur sa dixième session	TD/B/1122
6	Rapport de la Commission des transports maritimes sur sa douzième session	TD/B/1123
7	Rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la première partie de sa douzième session	TD/B/1124
8	Rapport de la Commission des produits de base sur sa onzième session	TD/B/1132
9	Rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la deuxième partie de sa douzième session	TD/B/1133
<u>Trente-troisième session (deuxième partie)</u>		
1	Rapport du Conseil, première partie : décisions )	) TD/B/1138
1A	Rapport du Conseil : actes )	
<u>Quinzième session extraordinaire</u>		
1	Rapport du Conseil, première partie : décisions )	) TD/B/1140
1A	Rapport du Conseil : actes )	
<u>Trente-quatrième session (première partie)</u>		

[voir vol. II]

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
<u>Première partie : Rapport du Conseil du commerce et du développement sur la seconde partie de sa trente-troisième session, tenue au Palais des Nations, à Genève, du 24 mars au 3 avril et le 14 avril 1987</u>		
I. INTRODUCTION .....	1 - 10	2
A. Ordre du jour .....	3	2
B. Election du Bureau .....	4 - 5	2
C. Composition et participation aux travaux ....	6 - 9	3
D. Décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale pour examen ou suite à donner .....	10	4
II. DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A LA SECONDE PARTIE DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION .....		5
A. Décisions .....		6
B. Autres dispositions .....		10
III. DECLARATIONS FAITES AUX 707e ET 709e SEANCES, AU SUJET DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL A LA DEUXIEME PARTIE DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION .....		13
A. Décision 345 (XXXIII). Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (point 8 de l'ordre du jour) .....		13
B. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (point 1 b) de l'ordre du jour) .....		13
<u>Annexes</u>		
I. Ordre du jour de la seconde partie de la trente-troisième session du Conseil du commerce et du développement .....		17
II. Rapport sur les questions en suspens concernant la septième session de la Conférence présenté oralement à la 708e séance, le 3 avril 1987, par le Secrétaire général de la CNUCED, conformément à la décision 336 (XXXII) du Conseil .....		19
<u>Appendice</u> . Calendrier indicatif de la Conférence .....		21

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
<u>Deuxième partie : Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quinzième session extraordinaire, tenue au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 20 mai 1987</u>		
I. INTRODUCTION .....	1 - 17	24
A. Ordre du jour .....	3	24
B. Bureau du Conseil .....	4	24
C. Composition et participation aux travaux ...	5 - 11	24
D. Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale pour examen ou suite à donner .....	12	26
E. Présentation des propositions et documents à soumettre à la Conférence lors de sa septième session .....	13 - 17	26
II. DECISION ET DISPOSITIONS DIVERSES ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A SA QUINZIEME SESSION .....		27
A. Décision .....		27
B. Autres dispositions .....		27
<u>Annexes</u>		
I. Ordre du jour de la quinzième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement adopté par le Conseil à la 711e séance, le 18 mai 1987 .....		28
II. Rapport sur les questions en suspens concernant la septième session de la Conférence, présenté oralement par le Secrétaire général de la CNUCED à la 712e séance, le 20 mai 1987 .....		29

NOTE LIMINAIRE

Le vingt-troisième rapport annuel du Conseil du commerce et du développement 1/ est présenté à l'Assemblée générale, conformément à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée en date du 30 décembre 1964. Le rapport 2/ concerne la période allant du 4 octobre 1986 au 21 octobre 1987 et se compose des rapports sur la seconde partie de la trente-troisième session ordinaire, tenue du 24 mars au 3 avril et le 14 avril 1987, la quinzième session extraordinaire, tenue du 18 au 20 mai 1987, et la première partie de la trente-quatrième session ordinaire, tenue du 5 au 16 octobre et le 21 octobre 1987.

Au cours de la période précédant la deuxième partie de la trente-troisième session ordinaire du Conseil, les organes subsidiaires du Conseil indiqués ci-dessous se sont réunis. On trouvera ci-après des précisions sur leurs sessions :

<u>Organes</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Cote des rapports</u>
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	Douzième session	6-10 octobre 1986	TD/B/1119
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives	Cinquième session	15-24 octobre 1986	TD/B/1121
Commission du transfert de technologie	Sixième session	27 octobre-9 novembre et 19 novembre 1986	TD/B/1122
Commission des transports maritimes	Douzième session	10-21 novembre 1986	TD/B/1123
Commission des invisibles et du financement lié au commerce	Douzième session (première partie)	8-19 décembre 1986	TD/B/1124
Commission des produits de base	Douzième session	2-13 et 17 février 1987	TD/B/1132
Commission des invisibles et du financement lié au commerce	Douzième session (deuxième partie)	2-6 mars 1987	TD/B/1133

Notes

1/ Les 22 rapports précédents du Conseil du commerce et du développement figurent dans les Suppléments aux Documents officiels de l'Assemblée générale, comme suit :

<u>Rapport annuel</u>	<u>Période</u>	<u>Session de l'Assemblée générale</u>	<u>Supplément No</u>	<u>Cote</u>
1er	1er janvier 1965-29 octobre 1965	20	15	A/6023/Rev.1

<u>Rapport annuel</u>	<u>Période</u>	<u>Session de l'Assemblée générale</u>	<u>Supplément No</u>	<u>Cote</u>
2ème	31 octobre 1965- 24 septembre 1966	21	15	A/6315/Rev.1 et Corr.1
3ème	25 septembre 1966- 9 septembre 1967	22	14	A/6714
4ème	10 septembre 1967- 23 septembre 1968	23	14	A/7214
5ème	24 septembre 1968- 23 septembre 1969	24	16	A/7616 et Corr.2
6ème	24 septembre 1969- 13 octobre 1970	25	15	A/8015/Rev.1 et Corr.1
7ème	14 octobre 1970- 21 septembre 1971	26	15	A/8415/Rev.1
8ème	22 septembre 1971- 25 octobre 1972	27	15	A/8715/Rev.1 et Corr.1
9ème	26 octobre 1972- 11 septembre 1973	28	15	A/9015/Rev.1
10ème	12 septembre 1973- 13 septembre 1974	29	15	A/9615/Rev.1
11ème	14 septembre 1974- 2 octobre 1975	30	15	A/10015/Rev.1
12ème	3 octobre 1975- 23 octobre 1976	31	15	A/31/15, vol. I et Corr.1 et vol. II
13ème	24 octobre 1976- 10 septembre 1977	32	15	A/32/15, vol. I et Corr.1 et vol. II
14ème	11 septembre 1977- 17 septembre 1978	33	15	A/33/15, vol. I et vol. II
15ème	18 septembre 1978- 23 novembre 1979	34	15	A/34/15, vol. I et vol. II
16ème	24 novembre 1979- 27 septembre 1980	35	15	A/35/15, vol. I et vol. II
17ème	28 septembre 1980- 6 novembre 1981	36	15	A/36/15 et Corr.1
18ème	7 novembre 1981- 28 octobre 1982	37	15	A/37/15, vol. I et vol. II
19ème	29 octobre 1982- 2 novembre 1983	38	15	A/38/15, vol. I et Corr.1 et vol. II et Corr.1



<u>Rapport annuel</u>	<u>Période</u>	<u>Session de l'Assemblée générale</u>	<u>Supplément No</u>	<u>Cote</u>
20ème	3 novembre 1983- 27 septembre 1984	39	15	A/39/15, vol. I et vol. II
21ème	28 septembre 1984- 27 septembre 1985	40	15	A/40/15, vol. I et vol. II
22ème	28 septembre 1985- 3 octobre 1986	47	15	A/41/15, vol. I et vol. II

2/ Pour des raisons techniques, le rapport est publié en deux volumes : le volume I, contenant les rapports du Conseil sur la seconde partie de sa trente-troisième session et sa quinzième session extraordinaire, et le volume II, contenant le rapport du Conseil sur la première partie de sa trente-quatrième session.

Première partie

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR  
LA SECONDE PARTIE DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 24 mars au 3 avril et le 14 avril 1987

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport à l'Assemblée générale a été établi conformément aux directives données par le Conseil du commerce et du développement dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX) du 21 septembre 1984 1/. En application du paragraphe 1 de ces directives, le rapport complet sera publié dans la série Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session (Supplément Nos 1 et 1A).

2. La seconde partie de la trente-troisième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue du 24 mars au 3 avril et le 14 avril 1987 (703e à 710e séances). Elle a été ouverte le 24 mars 1987 par le Président du Conseil, M. Saad Alfarargi (Egypte).

### A. Ordre du jour

3. L'ordre du jour de la seconde partie de la trente-troisième session figure à l'annexe I.

### B. Election du Bureau

4. Trois vice-présidents étant empêchés, le Conseil a élu à sa 703e séance (séance d'ouverture), le 24 mars 1987, MM. Prosper Thuysbaert (Belgique), Vladimir Checklin (Union des Républiques socialistes soviétiques) et Marko Kosin (Yougoslavie) pour remplacer respectivement MM. Alan Oxley (Australie), Mikhail Pankine (Union des Républiques socialistes soviétiques) et Kazamir Vidas (Yougoslavie). Le Bureau du Conseil pour la seconde partie de la trente-troisième session était donc le suivant :

<u>Président</u> :	M. Saad Alfarargi	(Egypte)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Vladimir Checklin	(Union des Républiques socialistes soviétiques)
	M. Ronald D. Flack	(Etats-Unis d'Amérique)
	M. Erich Hochleitner	(Autriche)
	M. Galo Leoro Franco	(Equateur)
	M. Marko Kosin	(Yougoslavie)
	M. Gerald Philipp	(République démocratique allemande)
	M. John A. Sankey	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Enrique Ter Horst	(Venezuela)
	M. Prosper Thuysbaert	(Belgique)
	M. Benson O. Tonwe	(Nigéria)
<u>Rapporteur</u> :	Mlle Lina S. Tukan	(Jordanie)

5. Le Bureau des deux comités de session était composé comme suit :

Comité de session I

Président : M. E. Hammarskjold (Suède)  
Vice-Président/Rapporteur : M. M. Somol (Tchécoslovaquie)

Comité de session II

Président : M. M. Paszynski (Pologne)  
Vice-Président : M. K. Nanao (Japon)  
Vice-Président/Rapporteur : M. J. Muñoz (Pérou)

C. Composition et participation aux travaux

6. Etaient représentés à la session les Etats ci-après, membres de la CNUCED et du Conseil :

Afghanistan	Etats-Unis d'Amérique	Mexique
Algérie	Ethiopie	Mongolie
Allemagne, République fédérale d'	Finlande	Népal
Arabie saoudite	France	Nicaragua
Argentine	Ghana	Nigéria
Australie	Grèce	Norvège
Autriche	Guatemala	Nouvelle-Zélande
Bahreïn	Honduras	Oman
Bangladesh	Hongrie	Pakistan
Belgique	Inde	Panama
Bhoutan	Indonésie	Paraguay
Birmanie	Iran (République islamique d')	Pays-Bas
Bolivie	Iraq	Pérou
Brésil	Irlande	Philippines
Bulgarie	Israël	Pologne
Burundi	Italie	Portugal
Cameroun	Jamahiriya arabe libyenne	Qatar
Canada	Jamaïque	République arabe syrienne
Chili	Japon	République de Corée
Chine	Jordanie	République démocratique allemande
Chypre	Kenya	République dominicaine
Colombie	Koweït	République populaire démocratique de Corée
Costa Rica	Liban	République socialiste soviétique de Biélorussie
Côte d'Ivoire	Liechtenstein	République socialiste soviétique d'Ukraine
Cuba	Luxembourg	
Danemark	Madagascar	
Egypte	Malaisie	
El Salvador	Malte	
Equateur	Maroc	

République-Unie de Tanzanie	Suisse	Venezuela
Roumanie	Tchécoslovaquie	Viet Nam
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Thaïlande	Yémen
Sénégal	Togo	Yémen démocratique
Singapour	Trinité-et-Tobago	Yougoslavie
Somalie	Tunisie	Zaire
Soudan	Turquie	Zimbabwe
Sri Lanka	Union des Républiques socialistes soviétiques	
Suède	Uruguay	

7. Etaient aussi représentés les Etats ci-après : membres de la CNUCED mais non du Conseil, Kampuchea démocratique, Djibouti, Saint-Siège.

8. L'Organisation de libération de la Palestine a participé à la session, conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 22 novembre 1974. Le Pan Africanist Congress of Azania y a participé en application de sa résolution 3280 (XXIX) du 10 décembre 1974.

9. Etaient également représentés le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique (Secrétariat de l'ONU), la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre du commerce international CNUCED/GATT.

D. Décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale pour examen ou suite à donner

10. Le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les décisions suivantes\*, dont le texte figure à la section II ci-après :

- 343 (XXXIII) Examen du calendrier des réunions
- 344 (XXXIII) Préparation de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- 345 (XXXIII) Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990

---

\* Ces trois décisions ont été adoptées sans avoir été mises aux voix.

II. DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE  
ET DU DEVELOPPEMENT A LA SECONDE PARTIE DE SA  
TRENTE-TROISIEME SESSION

	<u>Pages</u>
<u>A. Décisions</u>	
343 (XXXIII) Examen du calendrier des réunions .....	6
344 (XXXIII) Préparation de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	9
345 (XXXIII) Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 .....	9
<u>B. Autres dispositions</u>	
Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil .....	10
Autres dispositions prises par le Conseil .....	10

## A. Décisions

### 343 (XXXIII). Examen du calendrier des réunions

#### Le Conseil du commerce et du développement

Adopte le calendrier des réunions pour le reste de l'année 1987 annexé à la présente décision.

708e séance  
3 avril 1987

#### ANNEXE

#### Calendrier des réunions pour le reste de l'année 1987 2/

	<u>Date</u>
Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT, vingtième session <u>3/</u>	6-10 avril
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, treizième session (première partie)	8 mai
Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes, deuxième session <u>4/</u>	11-15 mai
Conseil du commerce et du développement, quinzième session extraordinaire	A partir du 18 mai <u>5/</u>
Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : consultations préalables <u>6/</u>	7-8 juillet
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, septième session	9-31 juillet
Réunion préparatoire sur le cuivre	[31 août- 4 septembre] <u>7/</u>
Quatrième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie*	31 août-9 septembre
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, treizième session (deuxième partie)	14-17 septembre
Groupe intergouvernemental d'experts du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation*, deuxième session	14-25 septembre

Calendrier des réunions pour le reste de l'année 1987 (suite)

Date

Groupe intergouvernemental spécial de hauts fonctionnaires chargé d'examiner la question de la coopération entre pays en développement dans le domaine des transports maritimes, des ports et du transport multimodal*	21-25 septembre
Conseil du commerce et du développement, trente-quatrième session, première partie	5-16 octobre
Groupe de travail des règles d'origine, onzième session 8/	12-16 octobre
Comité spécial des préférences, quinzième session	(19-28 octobre) 9/
Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer, deuxième session	2-6 novembre
Comité du tungstène, dix-neuvième session	9-13 novembre
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, sixième session	11-20 novembre
Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes, troisième session 10/	30 novembre- 11 décembre

Réunions dont les dates restent à fixer

Durée

Conseil du commerce et du développement, seizième session extraordinaire 11/ (décision 317 (S-XIV) du Conseil)	Deux semaines
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, quatorzième session	Une semaine
Groupe d'experts gouvernementaux des aspects économiques et commerciaux du régime de la propriété industrielle, ainsi que de ses aspects relatifs au développement, dans le transfert de technologie aux pays en développement*, deuxième session	Une semaine et demie
Groupe intergouvernemental d'experts des définitions et de la méthodologie utilisées dans la Base de données de la CNUCED concernant les mesures commerciales*, deuxième session	Une semaine
Réunion des représentants des gouvernements intéressés sur le transport des cargaisons de vrac* (résolution 120 (V) de la Conférence, par. 5)	Une semaine



Réunions dont les dates restent à fixer (suite)

	<u>Durée</u>
Groupe intergouvernemental spécial d'experts de haut niveau chargé d'examiner l'évolution du système monétaire international*, deuxième session	Une semaine
Groupe d'experts gouvernementaux des concepts qui sont à la base des objectifs actuellement fixés pour l'aide et les courants de ressources*, quatrième session	Une semaine et demie
Sous-Comité permanent des produits de base (si nécessaire)	Une ou deux semaines
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement (si nécessaire)	Une semaine
Deuxième Réunion préparatoire sur la bauxite	Une semaine
Septième (troisième partie) ou huitième Réunion préparatoire sur le cuivre	Une semaine
Reprise de la sixième Réunion préparatoire sur le coton	Une semaine
Réunion (préparatoire) sur les fibres dures	Une semaine
Troisième Réunion préparatoire sur le manganèse	Une semaine
Troisième Réunion préparatoire sur les phosphates	Une semaine
Réunion des pays exportateurs de thé sur la répartition des contingents et sur des normes minimales à l'exportation	Trois jours
Quatrième Réunion préparatoire sur le thé <u>12/</u>	Une semaine
Groupe international d'étude sur le nickel : réunion inaugurale <u>13/</u>	Une semaine
*****	
Conférences sur des produits de base et autres réunions sur des produits de base	Selon les besoins (26 semaines et demie au maximum)
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	Selon les besoins (trois semaines et demie au maximum)

344 (XXXIII). Préparation de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant sa décision 336 (XXXII) du 17 juin 1986, par laquelle il a prié le Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre ses consultations sur la tenue de la septième session de la Conférence et de lui faire rapport à sa trente-troisième session,

1. Prend note avec satisfaction du rapport oral du Secrétaire général 14/;
2. Décide d'approuver les arrangements indiqués dans ledit rapport sous réserve des décisions qui pourraient être prises par le Conseil à sa quinzième session extraordinaire ou par la Conférence elle-même.

709e séance  
3 avril 1987

345 (XXXIII). Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant le paragraphe 4 de la résolution S-13/2 de l'Assemblée générale, en date du 1er juin 1986 15/,

Ayant procédé à un premier examen du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 16/,

1. Souligne l'importance de la contribution de la CNUCED au Programme;
2. Se félicite des dispositions prises par le Secrétaire général de la CNUCED, dans le cadre du secrétariat de la CNUCED, pour la mise en oeuvre du Programme;
3. Prend note avec satisfaction des grandes lignes du programme indicatif d'activités que le secrétariat de la CNUCED doit poursuivre dans le cadre des programmes en cours, des attributions et des domaines de compétence de la CNUCED, et invite le Groupe de travail à en tenir compte quand il examinera le budget et le plan à moyen terme pour 1988-1989;
4. Prie instamment le Secrétaire général de la CNUCED de continuer à participer activement aux mécanismes de suivi existant dans le système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Programme;
5. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à lui rendre compte, à la première partie de sa trente-quatrième session et à ses sessions ultérieures, des progrès réalisés en ce qui concerne la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme.

709e séance  
3 avril 1987

## B. Autres dispositions

### Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil

1. A sa 704e séance, le 26 mars 1987, le Conseil a approuvé les demandes de six organisations non gouvernementales 17/ qui sollicitaient leur désignation conformément à l'article 79 du règlement intérieur du Conseil aux fins de cet article et de l'article 81 du règlement intérieur de la Conférence, et il a décidé, conformément aux recommandations du Secrétaire général de la CNUCED 18/, de les classer comme suit :

#### Catégorie générale

Association internationale des organismes de commerce d'Etat des pays en développement (ASTRO)

Coalition internationale d'action pour le développement

#### Catégorie spéciale pour l'organe de la CNUCED indiqué (autre que le Conseil)

##### Organe de la CNUCED

Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises

Commission des produits de base

Commission des articles manufacturés

Conseil international du cuivre ouvré

Commission des produits de base

Association internationale des sociétés de classification

Commission des transports maritimes

Association internationale des approvisionneurs de navires

Commission des transports maritimes

2. Le Conseil a également pris acte du changement de nom de l'"Association d'industries de produits sucrés de la Communauté économique européenne", organisation non gouvernementale que le Conseil avait admise dans la catégorie spéciale à sa vingt-cinquième session, qui est devenue "Association des industries de la chocolaterie, biscuiterie, biscotterie et confiserie de la Communauté économique européenne" (CAOBISCO).

#### Autres dispositions prises par le Conseil

#### Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (point 1 b) de l'ordre du jour)

3. A la 707e séance, le 1er avril 1987, le Conseil a adopté le rapport de son bureau sur la vérification des pouvoirs de tous les représentants participant à la session (TD/B/1136) 19/.

Ordre du jour provisoire de la première partie de la trente-quatrième session ordinaire du Conseil et organisation des travaux de la session (point 1 c) de l'ordre du jour)

4. A la 70<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> avril 1987, le Conseil a pris acte du projet d'ordre du jour provisoire de la première partie de sa trente-quatrième session ordinaire 20/. Jugeant difficile d'arrêter son ordre du jour avant la Conférence, et tenant compte de la nécessité de prévoir une marge de manoeuvre aussi large que possible, le Conseil a autorisé le Secrétaire général de la CNUCED à réviser ce projet et à le compléter après la septième session de la Conférence, en consultation avec le Président, étant entendu qu'il ferait l'objet de discussions avec les représentants des groupes régionaux dans le cadre du mécanisme de consultation mis en place.

5. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de la CNUCED de consulter les délégations sur l'organisation des travaux de la session et de faire connaître ses suggestions à ce sujet.

Désignation du Président de la trente-quatrième session ordinaire du Conseil (point 1 d) de l'ordre du jour)

6. A la 70<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> avril 1987, le Conseil a noté que, d'après le principe du roulement (art. 19 de son règlement intérieur), le Président de la trente-quatrième session devait être le représentant d'un des Etats membres du Groupe B; il a décidé que la question serait réglée dans le cadre des consultations du Secrétaire général de la CNUCED, comme prévu dans sa décision 338 (XXXIII) du 9 septembre 1986.

Questions particulières découlant des résolutions, recommandations et autres décisions adoptées par la Conférence à sa sixième session, qui requièrent l'attention ou une décision du Conseil à la deuxième partie de sa trente-troisième session (point 2 de l'ordre du jour)

7. En adoptant l'ordre du jour de la deuxième partie de sa trente-troisième session, le Conseil a décidé qu'il n'y aurait aucun débat de fond sur ce point puisque la question des services et du système commercial international avait déjà été examinée à la première partie de la session et que la question du protectionnisme et des ajustements de structure serait étudiée au titre du point 3.

Protectionnisme et aménagements de structure (point 3 de l'ordre du jour)

8. A sa 70<sup>e</sup> séance, le 3 avril 1987, le Conseil a pris note du rapport du Comité de session II sur cette question 21/.

9. A la même séance, le Conseil a pris note des rapports suivants :

a) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa douzième session 22/. Le Conseil a approuvé les conclusions annexées à ce rapport. Il a également noté que celui-ci serait communiqué pour examen aux organes compétents des Nations Unies;

b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives sur sa cinquième session 23/;

c) Rapport de la Commission du transfert de technologie sur sa sixième session 24/. Le Conseil a approuvé la résolution contenue dans ce rapport;

d) Rapport de la Commission des transports maritimes sur sa douzième session 25/. Le Conseil a approuvé les résolutions figurant dans ce rapport;

e) Rapport oral 26/ du Président de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la première partie (Financement lié au commerce) de la douzième session de la Commission 27/, et rapport oral 28/ du Chef du Programme spécial en assurances sur la deuxième partie (Invisibles : assurances) de la douzième session de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce. Le Conseil a approuvé les résolutions adoptées par la Commission à cette session 29/;

f) Rapport oral 30/ du Président de la Commission des produits de base sur la douzième session de la Commission 31/.

10. Egalement à la 708e séance, le Conseil a pris note :

a) De l'étude du secrétariat de la CNUCED intitulée "L'échange de compétences dans la coopération technologique entre pays en développement : quelques aspects relatifs au développement" 32/. Le Conseil a décidé de transmettre cette étude au Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement à sa cinquième session, conformément à sa décision 327 (XXXII) du 20 mars 1986;

b) Du rapport oral 33/ du Chef du Programme spécial relatif aux pays en développement les moins avancés, aux pays en développement insulaires et aux pays en développement sans littoral informant le Conseil que tous les groupes régionaux avaient décidé de poursuivre les consultations pour permettre à la CNUCED de mettre au point ses recommandations et de s'acquitter du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale dans sa résolution 40/205 du 17 décembre 1985, relative à l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

11. A la même séance, le Conseil a pris note du rapport du Comité de session II sur le point 7 de l'ordre du jour (Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et les courants commerciaux qui en découlent) 34/ et du rapport du Groupe spécial d'experts de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents 35/.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil (point 9 f) de l'ordre du jour)

12. Le Conseil n'était saisi d'aucun état d'incidences financières. Toutefois, à la demande de délégations, le Secrétaire général de la CNUCED a donné des assurances 36/ en ce qui concerne les activités que la CNUCED se propose d'exécuter en application de la décision 345 (XXXIII) du Conseil concernant le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

III. DECLARATIONS FAITES AUX 707e ET 709e SEANCES AU  
SUJET DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL A LA  
DEUXIEME PARTIE DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION

A. Décision 345 (XXXIII) : Contribution de la CNUCED à la  
mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies  
pour le redressement économique et le développement  
de l'Afrique, 1986-1990 (point 8 de l'ordre du jour)

1. A la 709e séance, le 3 avril 1987, le Secrétaire général de la CNUCED a formellement réitéré les assurances qu'il avait données verbalement aux délégations intéressées lors des consultations officieuses qui avaient précédé l'adoption de la décision 345 (XXXIII) par le Conseil. Ces assurances étaient les suivantes :

a) Premièrement, les activités envisagées dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED 37/ seraient exécutées dans le cadre du mandat général de cet organisme;

b) Deuxièmement, elles seraient exécutées conformément aux priorités définies dans le budget-programme;

c) Troisièmement, les dépenses qu'elles entraîneraient seraient imputées sur les ressources globales de la CNUCED; si des ressources additionnelles étaient nécessaires, on s'adresserait, jusqu'à nouvel ordre, à des sources extra-budgétaires;

d) Quatrièmement, le secrétariat aiderait le Groupe de travail du budget-programme et du plan à moyen terme à étudier les principes directeurs figurant dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED lors de l'examen du projet de budget-programme et du plan à moyen terme pour l'exercice 1988-1989.

B. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs  
(point 1 b) de l'ordre du jour)

2. A la 707e séance, le 1er avril 1987, le représentant de la Chine a déclaré qu'en ce qui concernait les pouvoirs de la délégation afghane, la position de son pays n'avait pas changé depuis la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

3. Le représentant du Pakistan a demandé qu'il soit pris note des réserves de sa délégation au sujet des pouvoirs de la délégation afghane, pour les raisons déjà exprimées aux sessions précédentes ainsi qu'à la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

4. Au sujet du paragraphe 4 du rapport dont le Conseil était saisi 38/ et des observations qui venaient d'être faites par les représentants de la Chine et du Pakistan, le représentant de l'Afghanistan a confirmé la position prise par sa délégation à l'Assemblée générale.

## Notes

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 15 (A/39/15), vol. II, sect. II.

2/ Les réunions marquées d'un astérisque sont à déduire de la dotation pour "Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts". Sauf indication contraire, toutes les réunions se tiendront à Genève. Une note écrite est normalement envoyée six semaines avant la date d'ouverture de chaque réunion.

3/ Réunion mentionnée à titre d'information.

4/ Doit se tenir au siège de l'Organisation maritime internationale, à Londres, les services en étant assurés par cette organisation.

5/ Le Conseil doit se réunir en session extraordinaire pendant un ou deux jours (le 18 et éventuellement le 19 mai 1987), après des consultations officieuses (si nécessaire), pour recevoir les propositions que des délégations ou groupes de délégations souhaitent voir examiner à la Conférence et pour régler les questions d'organisation en suspens concernant les préparatifs au niveau intergouvernemental et des questions connexes.

6/ A sa quinzième session extraordinaire, le Conseil doit se prononcer sur l'organisation éventuelle et la durée d'une réunion de hauts fonctionnaires, qui se tiendrait avant la Conférence pour mettre au point des recommandations concernant les candidatures au Bureau et pour régler toute autre question en suspens relative à l'organisation de la Conférence.

7/ Les dates de cette réunion doivent être revues lors des prochaines consultations du Secrétaire général de la CNUCED.

8/ Les dates de cette réunion doivent être revues lors des prochaines consultations du Secrétaire général de la CNUCED, parce qu'il y a chevauchement avec la trente-quatrième session du Conseil du commerce et du développement et qu'un groupe a insisté sur la participation d'un nombre suffisant d'experts.

9/ Les dates de cette réunion doivent être revues lors des prochaines consultations du Secrétaire général de la CNUCED.

10/ Doit se tenir à la CNUCED, à Genève, les services en étant assurés par la CNUCED et étant les mêmes que ceux prévus pour le Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes.

11/ Pour décider de la suite à donner aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation, et de la convocation éventuelle d'une conférence de négociation sur un mécanisme complémentaire additionnel.

12/ A condition que la Réunion des pays exportateurs de thé sur la répartition des contingents et sur des normes minimales à l'exportation ait donné des résultats satisfaisants.

13/ Coût remboursable. Réunion mentionnée à titre d'information; des consultations doivent avoir lieu pour en fixer les dates.

14/ Voir annexe II à la première partie du présent rapport.

15/ Résolution établissant le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

16/ TD/B/1131 et Corr.1.

17/ TD/B/R.47/Add.1 à 6.

18/ TD/B/R.47.

19/ TD/B/1136. Pour les déclarations faites à ce sujet par les représentants de la Chine, du Pakistan et de l'Afghanistan, voir la section III de la première partie du présent rapport.

20/ TD/B/L.819.

21/ Voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session (Deuxième partie), Supplément No 1A [TD/B/1138 (Vol. II)] (ci-après désigné en tant que rapport du Conseil), chap. I.

22/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session, Supplément No 4 (TD/B/1119).

23/ Ibid., trente-troisième session, annexes, point 5 de l'ordre du jour, (TD/B/1121).

24/ Ibid., trente-troisième session, Supplément No 5 (TD/B/1122).

25/ Ibid., trente-troisième session, Supplément No 6 (TD/B/1123).

26/ Voir le rapport du Conseil, chap. III.

27/ On trouvera le rapport de la Commission sur la première partie de sa douzième session dans la série Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session, Supplément No 7 (TD/B/1124).

28/ Voir note 26/.

29/ On trouvera le rapport de la Commission sur la deuxième partie de sa douzième session dans la série Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session, Supplément No 9 (TD/B/1133).

30/ Voir note 26/.

31/ On trouvera le rapport de la Commission sur sa douzième session dans la série Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session, Supplément No 8 (TD/B/1132).

32/ TD/B/1128.

33/ Voir le rapport du Conseil, chap. IV.

34/ Ibid., chap. V.

35/ TD/B/1129.



36/ Voir la section III de la première partie du présent rapport.

37/ Voir note 16/.

38/ TD/B/1136.

ANNEXE I

Ordre du jour de la seconde partie de la trente-troisième session  
du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
  - a) Adoption de l'ordre du jour révisé et organisation des travaux de la seconde partie de la session;
  - b) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
  - c) Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session ordinaire du Conseil et organisation des travaux de la session;
  - d) Désignation du Président de la trente-quatrième session ordinaire du Conseil.
2. Questions particulières découlant des résolutions, recommandations et autres décisions adoptées par la Conférence à sa sixième session, qui requièrent l'attention ou une décision du Conseil à la seconde partie de sa trente-troisième session.
3. Protectionnisme et aménagements de structure.
4. Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
5. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes, ou qui s'y rattachent :
  - a) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;
  - b) Pratiques commerciales restrictives;
  - c) Transfert de technologie;
  - d) Transports maritimes;
  - e) Invisibles et financement lié au commerce;
  - f) Produits de base.
6. Autres questions concernant le commerce et le développement :
  - a) Coopération technique entre pays en développement : coopération pour l'échange de compétences entre pays en développement (décision 327 (XXXII) du Conseil);
  - b) Préparation du bilan général de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (décision 329 (XXXII) du Conseil).
7. Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent.

8. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
  - b) Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions;
  - c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur;
  - d) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur;
  - e) Examen du calendrier des réunions;
  - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Conseil.

Rapport sur les questions en suspens concernant la septième session de la Conférence présenté oralement à la 708e séance, le 3 avril 1987, par le Secrétaire général de la CNUCED, conformément à la décision 336 (XXXII) du Conseil

1. A la fin de la première partie de sa trente-troisième session, le Conseil a prié le Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre ses consultations sur les questions en suspens concernant l'organisation des préparatifs intergouvernementaux de la septième session de la Conférence et l'organisation des travaux de la septième session proprement dite, et de lui faire rapport à ce sujet à la deuxième partie de la trente-troisième session (décision 336 (XXXII) du Conseil, en date du 17 juin 1986).
2. A la lumière des consultations tenues depuis lors et compte tenu des points d'accord qui se sont dégagés à cette occasion, le Secrétaire général suggère au Conseil d'approuver, conformément à la résolution 41/169 de l'Assemblée générale, du 5 décembre 1986, les arrangements exposés ci-après, sous réserve des nouvelles décisions qui pourraient être prises par le Conseil à la session extraordinaire mentionnée au paragraphe 3 ci-dessous ou par la Conférence elle-même.

Préparatifs intergouvernementaux

3. Le Conseil se réunirait en session extraordinaire pendant un jour ou deux (le 18 et éventuellement le 19 mai 1987), après des consultations officieuses, s'il y a lieu, pour recevoir les propositions sur les questions de fond que des délégations ou groupes de délégations souhaiteraient voir examiner par la Conférence et pour régler les questions en suspens concernant l'organisation des préparatifs intergouvernementaux ainsi que les questions connexes.
4. Le Conseil se prononcerait également sur la nécessité de convoquer une réunion de hauts fonctionnaires avant la Conférence en vue d'arrêter des recommandations pour la nomination des membres du Bureau, et sur la durée éventuelle de cette réunion (voir plus loin, par. 10), et réglerait toutes les questions d'organisation encore en suspens concernant la Conférence.
5. Le nombre d'organes de session devant être établis par la Conférence et le calendrier de leurs travaux, la création d'un groupe de contact du Président et l'objet de ce groupe, ainsi que la question de la forme du texte final de la Conférence seraient également étudiés par le Conseil à sa session extraordinaire.

Organisation des travaux de la session

6. Le débat général au titre du point 7 se déroulerait du 10 au 14 juillet et du 24 au 30 juillet. Pendant toute la session, des séances plénières seraient convoquées selon les besoins, pour que les chefs d'Etat ou de gouvernement puissent s'adresser à la Conférence.
7. Un calendrier indicatif de la Conférence figure en appendice.
8. La durée des interventions des chefs de délégation et autres participants au débat général ne devrait pas dépasser 10 minutes.
9. Des comptes rendus analytiques ne seraient établis que pour les séances plénières.

10. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la Conférence, le Bureau de celle-ci se composerait de 35 membres, dont le Président et les Vice-Présidents de la Conférence, les présidents des grandes commissions et le Rapporteur de la Conférence. La répartition géographique serait la même que pour le Bureau de la sixième session de la Conférence (7 membres pour l'Afrique, 7 pour l'Asie, 7 pour l'Amérique latine, 9 pour le Groupe B, 4 pour le Groupe D et un pour la Chine).

## APPENDICE

### Calendrier indicatif de la Conférence

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <u>Jeudi 9-mardi 14 juillet</u>     | - Questions de procédure, notamment constitution d'organes de session |
|                                     | - Ouverture du débat général  |
|                                     | - Début des travaux des organes de session                            |
|                                     | - Conférence Prebisch   |
| <u>Mercredi 15-jeudi 23 juillet</u> | - Interruption du débat général                                       |
|                                     | - Réunions des organes de session                                     |
| <u>Vendredi 24-jeudi 30 juillet</u> | - Reprise et fin du débat général                                     |
|                                     | - Conclusions des travaux au niveau ministériel                       |
| <u>Vendredi 31 juillet</u>          | - Séance plénière finale  |

**Deuxième partie**

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
SUR SA QUINZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

**Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 18 au 20 mai 1987**

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport à l'Assemblée générale a été établi conformément aux directives adoptées par le Conseil du commerce et du développement dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984. En application du paragraphe 1 de ces directives, le rapport complet sera publié dans les Suppléments Nos 1 et 1A aux Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, quinzième session extraordinaire.

2. La quinzième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement a eu lieu du 18 au 20 mai 1987 (711e et 712e séances). Elle a été ouverte le 18 mai 1987 par le Président du Conseil, M. Saad Alfarargi (Egypte).

### A. Ordre du jour

3. L'ordre du jour de la quinzième session extraordinaire du Conseil est reproduit dans l'annexe I au présent rapport.

### B. Bureau du Conseil

4. A sa 711e séance, le 18 mai 1987, le Conseil a élu M. M. El-Tal (Jordanie) rapporteur, en remplacement de Mlle L. S. Tukan (Jordanie), qui ne pouvait participer à la session. Le Bureau du Conseil, à sa quinzième session extraordinaire, était donc composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. Saad Alfarargi	(Egypte)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Vladimir Checklin	(Union des Républiques socialistes soviétiques)
	M. Ronald D. Flack	(Etats-Unis d'Amérique)
	M. Erich Hochleitner	(Autriche)
	M. Galo Leoro Franco	(Equateur)
	M. Marko Kosin	(Yougoslavie)
	M. Gerald Philipp	(République démocratique allemande)
	M. John A. Sankey	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Enrique Ter Horst	(Venezuela)
	M. Prosper Thuysbaert	(Belgique)
	M. Benson O. Tonwe	(Nigéria)
<u>Rapporteur</u> :	M. M. El-Tal	(Jordanie)

### C. Composition et participation aux travaux

5. Etaient représentés à la session les Etats ci-après membres de la CNUCED et membres du Conseil :



Afghanistan	Inde	République démocratique
Algérie	Indonésie	allemande
Allemagne, République	Iran (République	République dominicaine
fédérale d'	islamique d')	République populaire
Arabie saoudite	Iraq	démocratique de Corée
Argentine	Irlande	République socialiste
Australie	Israël	soviétique de
Autriche	Italie	Biélorussie
Bahreïn	Jamahiriya arabe	République socialiste
Bangladesh	libyenne	soviétique d'Ukraine
Belgique	Jamaïque	République-Unie de
Bhoutan	Japon	Tanzanie
Birmanie	Jordanie	Roumanie
Bolivie	Kenya	Royaume-Uni de
Brésil	Koweït	Grande-Bretagne et
Bulgarie	Luxembourg	d'Irlande du Nord
Cameroun	Madagascar	Sénégal
Canada	Malaisie	Singapour
Chili	Maroc	Somalie
Chine	Mexique	Soudan
Chypre	Mongolie	Sri Lanka
Colombie	Népal	Suède
Côte d'Ivoire	Nicaragua	Suisse
Cuba	Nigéria	Tchécoslovaquie
Danemark	Norvège	Thaïlande
Egypte	Nouvelle-Zélande	Trinité-et-Tobago
El Salvador	Oman	Tunisie
Equateur	Pakistan	Turquie
Espagne	Panama	Union des Républiques
Etats-Unis d'Amérique	Paraguay	socialistes soviétiques
Ethiopie	Pays-Bas	Uruguay
Finlande	Pérou	Venezuela
France	Philippines	Viet Nam
Ghana	Pologne	Yémen
Grèce	Portugal	Yémen démocratique
Guatemala	Qatar	Yougoslavie
Haïti	République arabe	Zaire
Honduras	syrienne	Zambie
Hongrie	République de Corée	Zimbabwe

6. Etaient également représentés les Etats ci-après, membres de la CNUCED mais non du Conseil : Kampuchea démocratique et Saint-Siège.

7. L'African National Congress of South Africa a participé à la session, conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1974.

8. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était représenté à la session.

9. Les institutions spécialisées et apparentées suivantes étaient représentées : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

10. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés : Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de l'unité africaine, Secrétariat du Commonwealth et Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale.

11. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

Catégorie générale : Alliance coopérative internationale, Coalition internationale d'action au développement, Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers), Fédération syndicale mondiale et Fondation internationale pour un autre développement.

D. Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale pour examen ou suite à donner

12. Le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la décision 346 (S-XV)\*, dont le texte figure à la section II ci-après.

E. Présentation des propositions et documents à soumettre à la Conférence lors de sa septième session

(Point 3 de l'ordre du jour)

13. A la 711e séance du Conseil, le 18 mai 1987, le Ministre du commerce extérieur de Cuba, en sa qualité de président de la sixième Réunion ministérielle du Groupe des 77 (La Havane, 20-25 avril 1987), a présenté le document intitulé "Evaluation et propositions du Groupe des 77 concernant la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement" 1/.

14. Il a également annoncé que la sixième Réunion ministérielle du Groupe des 77 avait proposé formellement que M. B. T. G. Chidzero, Ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe, soit élu président de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. A la 712e séance, le 20 mai 1987, des déclarations ont été faites à l'appui de cette proposition.

15. A la 712e séance du Conseil, le représentant de la Chine a présenté un document intitulé "Exposé de position de la République populaire de Chine sur les questions devant être examinées à la septième session de la Conférence" 2/.

16. A la même séance, le porte-parole du Groupe B (Royaume-Uni) a fait une déclaration sur ce point de l'ordre du jour et s'est référé en particulier à la réunion tenue par le Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au niveau ministériel les 12 et 13 mai 1987. Il a demandé que le communiqué pertinent de l'OCDE 3/ soit distribué pour information et ultérieurement comme document de la Conférence.

17. A la même séance, le porte-parole du Groupe D (Pologne) a dit que les pays de ce groupe feraient connaître leur position finale après la Réunion ministérielle des pays du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) qui se tiendrait à la fin du mois de mai.

---

\* Adoptée par le Conseil sans avoir été mise aux voix.

II. DECISION ET DISPOSITIONS DIVERSES ADOPTEES PAR LE CONSEIL  
DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A SA QUINZIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE

A. Décision

346 (S-XV). Préparatifs de la septième session de la Conférence des  
Nations Unies sur le commerce et le développement

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant sa décision 344 (XXXIII) du 3 avril 1987 par laquelle il a approuvé les arrangements en matière d'organisation indiqués par le Secrétaire général de la CNUCED dans le rapport verbal qu'il a présenté au Conseil à la seconde partie de sa trente-septième session 4/,

1. Prend note avec satisfaction du rapport que le Secrétaire général de la CNUCED lui a présenté verbalement à sa quinzième session extraordinaire 5/;
2. Décide d'approuver les arrangements indiqués dans ledit rapport sous réserve des décisions qui pourraient être prises par la Conférence.

712e séance  
20 mai 1987

B. Autres dispositions

1. A sa 711e séance, le 18 mai 1987, le Conseil a décidé qu'étant donné la durée extrêmement courte de la session et le fait que le Bureau n'aurait pas le temps d'examiner les pouvoirs, il n'y aurait pas de rapport sur la vérification des pouvoirs à la quinzième session extraordinaire.
2. A la 712e séance du Conseil, le 20 mai 1987, le nom d'Antigua-et-Barbuda a été tiré au sort comme nom du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la septième session de la Conférence.

Notes

- 1/ Voir TD/330 et Corr.1 et 2.
- 2/ Voir TD/331.
- 3/ Voir TD/334.
- 4/ Voir ci-dessus première partie, annexe II.
- 5/ Voir ci-après, annexe II.

ANNEXE I

Ordre du jour de la quinzième session extraordinaire du  
Conseil du commerce et du développement adopté par le  
Conseil à la 711e séance, le 18 mai 1987

1. Questions de procédure :
  - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
  - b) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
  - c) Tirage au sort du nom du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la septième session de la Conférence.
2. Questions que le Conseil, à la deuxième partie de sa trente-troisième session, a renvoyées pour examen à sa quinzième session extraordinaire :
  - Organisation des travaux de la septième session de la Conférence : questions d'organisation en suspens traitées par le Secrétaire général dans son rapport verbal du 3 avril 1987.
3. Présentation des propositions et documents à soumettre à l'examen de la Conférence lors de sa septième session.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
  - b) Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Conseil.

## ANNEXE II

### Rapport sur les questions en suspens concernant la septième session de la Conférence, présenté oralement par le Secrétaire général de la CNUCED à la 712e séance, le 20 mai 1987

1. Dans la décision 344 (XXXIII) du 3 avril 1987, intitulée "Préparatifs de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement", qu'il a adoptée à la seconde partie de sa trente-troisième session, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les arrangements proposés dans le rapport oral du Secrétaire général sur les résultats des consultations qu'il avait tenues conformément à la décision 336 (XXXII) du Conseil en date du 17 juin 1986, "sous réserve des nouvelles décisions qui pourraient être prises par le Conseil à sa quinzième session extraordinaire ou par la Conférence elle-même" a/.
2. Les dispositions approuvées concernaient :
  - a) Le calendrier général de la Conférence;
  - b) L'emploi du temps et autres arrangements concernant le débat général;
  - c) La composition du Bureau de la Conférence;
  - d) Le programme et l'objectif de la quinzième session extraordinaire du Conseil.
3. Un certain nombre de questions d'organisation en suspens ont été renvoyées à la session extraordinaire du Conseil pour examen et décision. A la lumière des consultations engagées au sujet de ces questions depuis la seconde partie de la trente-troisième session du Conseil, le Secrétaire général recommande au Conseil d'approuver les suggestions suivantes à sa session extraordinaire.

#### Travaux préparatoires au niveau intergouvernemental

4. Des consultations officieuses entre tous les membres de la CNUCED au sujet de l'évaluation des tendances économiques et de l'évolution structurelle globale seront engagées après la session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, dans le cadre des préparatifs de la Conférence. Ces consultations se dérouleront sous l'égide du Président du Conseil. Le Président veillera à ce que les modalités de ces consultations soient souples, mais s'assurera qu'elles garantissent un maximum de transparence et d'échanges d'informations et permettent l'organisation de consultations dans le cadre de réunions ouvertes à tous. Le Président résumera les résultats des consultations officieuses relatives à l'évaluation.

#### Nombre des organes de session que la Conférence doit créer et calendrier de leurs travaux

5. Les services et installations prévus pour la septième session de la Conférence ne permettront de tenir simultanément que quatre séances officielles au maximum (une séance plénière et trois séances d'organes de session, ou quatre séances d'organes de session), plus un nombre variable de réunions de groupes, selon la combinaison de langues requise. Si ces services et installations étaient pleinement utilisés dans la journée, personne ne serait disponible ni pour des

séances de nuit ou des séances plénières spéciales, ni pour des séances prolongées ou nocturnes des organes de session, ni pour des réunions du Groupe de contact exigeant des services d'interprétation.

6. La Conférence devra accorder toute l'attention voulue à chacun des quatre domaines définis dans son ordre du jour, tout en tenant compte de l'interdépendance des questions clefs qui se posent dans ces domaines.

7. Cela étant, quatre comités de session seraient constitués par la Conférence, étant entendu que ces comités ne créeraient pas de sous-comités, qu'ils ne seraient pas plus de trois à siéger simultanément, que le nombre de séances nécessaires pour chacun pourrait varier et que des dispositions devraient être prises en vue de la coordination indispensable de leurs travaux. Le programme des séances de ces comités serait souple, de façon que l'on puisse :

- a) Tirer le meilleur parti des services et installations disponibles;
- b) S'adapter facilement à la dynamique des débats;
- c) Prendre des dispositions adéquates pour le service des réunions de groupes ainsi que d'autres arrangements spéciaux, de façon à faciliter la préparation et le déroulement des débats.

#### Document final de la Conférence

8. La forme du Document final de la Conférence dépendra des résultats obtenus quant au fond. Le Document devrait en tout cas servir à maximiser l'impact de ces résultats, et porter sur tous les aspects du point principal de l'ordre du jour provisoire (point 8) b/, compte tenu de l'interdépendance des questions clefs qui se posent dans les domaines considérés.

9. A partir de là, la Conférence travaillerait à l'élaboration d'un texte de synthèse sur le thème du point 8 de l'ordre du jour provisoire, à savoir :

"Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale : évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux, et élaboration appropriée de politiques et de mesures, en ce qui concerne des questions fondamentales dans les domaines interdépendants suivants :

- a) Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes;
- b) Produits de base;
- c) Commerce international;
- d) Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés."

Si des conclusions, résolutions ou décisions distinctes sont nécessaires à propos de certains aspects de l'ordre du jour de la Conférence, elles devraient, autant que possible, être adoptées par consensus.

### Groupe de contact du Président de la Conférence

10. La Conférence devrait envisager de constituer un groupe de contact de haut niveau qui serait chargé d'aider le Président, si besoin est, à orienter les travaux de fond de la Conférence et à faciliter un accord sur les questions de principe non réglées par les comités de session. Sous réserve des décisions de la Conférence, le Groupe de contact se réunirait en séances officielles pour établir le texte de synthèse visé plus haut au paragraphe 9.

### Réunion de hauts fonctionnaires

11. Une réunion de hauts fonctionnaires sera convoquée les 7 et 8 juillet en vue de mettre au point des recommandations pour la désignation des membres du Bureau et d'arrêter les dispositions pratiques et autres concernant l'organisation de la Conférence, sur la base des recommandations et conclusions du Conseil.

### Notes

a/ Voir ci-dessus, première partie, annexe II.

b/ Décision 341 (XXXIII) du Conseil du commerce et du développement, annexe I. Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 15 (A/41/15), vol. II.

---

#### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---